

République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

COMMUNE DE TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 septembre 2023

Date de la convocation : 07/09/2023

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,

Présents : 10

Votants : 10

Présents : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Sébastien OZON, Jérémy SERRES

Secrétaire de séance :
Coralie SORDO

Représentés :

Excusés : Sylvie TOUJAS

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV 2023-06 (1er aout 2023)
2. Point sur les travaux de l'entrée du village quartier Pradiole
3. Journées du Patrimoine 2023
4. ONF Contrat FFN
5. Plan Communal de Sauvegarde
6. Divers

CCPL

- . Centre aquatique
- . SMECTOM : Projet de déchèterie-recyclerie et mise en place de la collecte des biodéchets
- . Convention entretien sentiers pédestre
- . Divers

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20 h 30

1/ Approbation du PV 2023-06 (1^{er} août 2023)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur les travaux de l'entrée du village quartier Pradiole

En préparation des plantations à venir au mois de novembre, des bâches ont été posées.

La signalisation des chicanes par des balises provisoires restera effective tant que l'éclairage public ne sera pas rétabli.

Les travaux de signalisations (peinture des bordures, marquage au sol) commenceront mi-septembre.

Quatre candélabres vont être déposés, cinq nouveaux à éclairage LED vont être posés ainsi qu'un photovoltaïque avec interrupteur à clef au terrain de pétanque.

3/ Journées du Patrimoine 2023

Le programme a été distribué aux habitants de Tilhouse et diffusé dans la presse, pour l'instant un seul food-truck est prévu. Nous nous donnons RV à 9h00 pour préparer le café et accueillir les premiers arrivants.

4/ ONF contrat FFN

M. SUTTER en charge du remboursement de la dette communale concernant le contrat des plantations de pin (1956 et 1973) nous propose des abattements conséquents pour solder cette dette. Nous décidons de solder cette dette pour un montant total de 12 621,90 €.

5/ Plan Communal de Sauvegarde

La rédaction du PCS a commencé, le village sera divisé en 7 zones pour l'organisation des mesures de sauvegarde dans le cas d'événements de sécurité civile d'origine naturelle ou photovoltaïque.

6/ Divers

- . Le PETR lance un appel à candidature pour le Conseil de Développement
- . Lors d'une réunion avec l'opérateur Orange, la fin du cuivre est prévue pour février 2027, ce pourrait-être l'occasion de profiter de l'enlèvement de ces fils pour enterrer les nombreux câbles restants dans le cœur du village.
- . L'orage de grêle du 24 août 2023 n'est pas considéré comme une catastrophe naturelle, un document attestant de l'événement a toutefois été préparé par Mme le Maire pour les personnes qui en auraient l'utilité.
- . La tournée de ramassage scolaire pour le RPI de Capvern doit être reconsidérée notamment : le matin pour les enfants scolarisés à Lutilhous qui passent trop de temps dans le bus alors qu'ils pourraient attendre à la garderie s'ils y étaient autorisés et le soir deux tournées sont nécessaires.
- . La tournée du bus du collège et du lycée ne se fait pas non plus selon les règles prévues car le soir les enfants descendant à la Pradiole sont déposés à l'aller alors qu'il a été demandé de les déposer au retour en remontant.

. Une matinée de désherbage du cimetière aura lieu le 14 octobre 2023, nous nous donnons RV à 9h à la Mairie.

6/ CCPL

. Centre aquatique :

L'ouverture des plis aura lieu le 21 septembre 2023.

. SMECTOM : Projet de déchèterie-recyclerie et mise en place de la collecte des biodéchets

L'appel d'offres est terminé, les travaux vont commencer en octobre.

L'organisation de la collecte des biodéchets fera l'objet d'une réunion mardi 19 septembre à 10h.

. Convention entretien sentiers pédestres :

Une convention pour l'entretien des sentiers pédestres intercommunaux est signée avec la CCPL, dans notre commune cela concerne l'entretien du sentier qui monte du Moulin des Baronnie au quartier de Thias.

. Divers :

. Dans le cadre de l'élaboration du PLUI nous sommes invités à une journée paysage le 19 octobre 2023.

. Une réunion au sujet du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes aura lieu le 18 septembre à 19h.

. Une démonstration de matériels de désherbage mécanique aura lieu aux ateliers municipaux de La Barthe de Neste le mercredi 4 octobre à 10h.

Le prochain conseil municipal aura lieu 17 octobre 2023 à 20h30

Fin de séance : 23 h 45

Coralie SORDO
Secrétaire de Séance

Joëlle ABADIE
Président de séance



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 016 2023 - REMBOURSEMENTS CONTRATS FFN

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune avait souscrit auprès de l'Etat :

- Un contrat FFN 5002 le 06/07/1973 pour la réalisation de plantations dont le remboursement devait être effectué par le reversement de la moitié des recettes des coupes de bois. A ce jour la créance résiduelle est de 77 085.32 € (30 180.20 € de capital + 46 905.12 € d'intérêts).

Les services de l'ONF et de la DDT, ont analysé les caractéristiques des peuplements et il est constaté un taux d'échec moyen global de 91 %, la créance pourrait donc être ramenée à 13 104.50 €.

Conformément aux dispositions décrites dans la circulaire C2011-3043 du 24 mai 2011, définissant les modalités de remboursement anticipé et de résiliation des prêts en travaux du FFN, en tenant compte du fait que le remboursement par les recettes prévues par l'aménagement pour ces peuplements nécessiterait plus de 30 ans, en cas de remboursement anticipé accepté par la commune, il est possible d'appliquer une remise complémentaire de 60 %. Il resterait donc une créance résiduelle de 5 241.80 € (cinq mille deux cent quarante et un euros et quatre-vingt centimes) à régler par la commune, que la DDT propose de rembourser de façon anticipée en une annuité ;

- Un contrat FFN 2016 le 31/12/1956 pour la réalisation de plantations dont le remboursement devait être effectué par le reversement de la moitié des recettes des coupes de bois. A ce jour la créance résiduelle est de 20 502.09 € (15 740.15 € de capital + 4 761.94 € d'intérêts).

Les services de l'ONF et de la DDT, ont analysé les caractéristiques des peuplements et il est constaté un taux d'échec moyen global de 71 %, la créance pourrait donc être ramenée à 9 841.00 €.

Conformément aux dispositions décrites dans la circulaire C2011-3043 du 24 mai 2011, définissant les modalités de remboursement anticipé et de résiliation des prêts en travaux du FFN, en tenant compte du fait que le remboursement par les recettes prévues par l'aménagement pour ces peuplements nécessiterait entre 5 et 10 ans, en cas de remboursement anticipé accepté par la commune, il est possible d'appliquer une remise complémentaire de 25%. Il resterait donc une créance résiduelle de 7 380.75 € (sept mille trois cent quatre-vingt euro et soixante-quinze centimes) à régler par la commune, que la DDT propose de rembourser de façon anticipée en une annuité.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité et décide de procéder aux remboursements anticipés de la somme de 5 241.15 € et de la somme de 7 380.75 € en une seule annuité.